



Pension alimentaire non perçue au profit de mon fils

Par **laurence70**, le **20/03/2008** à **17:45**

J'ai divorcé de mon ex épouse en 1995. Notre fils était à sa garde donc je versais chaque mois comme il se doit une pension alimentaire. L'année dernière, mon ex épouse a décidé unilatéralement de déscolariser notre fils. afin qu'il reprenne sa scolarité, il est venu s'installer à mon domicile depuis le mois de septembre 2007. Depuis ce jour, je n'ai reçu aucune pension alimentaire de la part de mon ex épouse. Les relations avec mon ex épouse sont fort tendues, nous communiquons très peu. Je lui ai donc fait un courrier avec accusé de réception lui demandant de participer financièrement à l'éducation de notre fils des la réception du courrier. Notre fils a 20 ans il est en terminale. Nous n'avons reçu aucune suite à ce courrier (plus d'un mois est passé...). Je viens d'apprendre par un grand hasard que mon fils et mon ex épouse se sont mis d'accord c'est à dire que c'est lui qui reçoit mensuellement sur son compte la somme de 130 euros. Mon épouse actuelle et moi même ne sommes pas d'accord sur le principe. Nous considérons que mon fils est à notre charge et que la pension doit revenir au parent qui a la charge et non à l'enfant. Je précise que depuis qu'il avait été déscolarisé la mère nous avait demandé expressément de verser la pension alimentaire à mon fils ce que nous avons fait. Mais là la situation est différente, nous ne souhaitons pas que cela se passe ainsi à notre domicile. Nous avons envoyer un courrier au juge des affaires familiales pour que la pension nous soit versée. Sommes nous dans notre bon droit ou bien sommes nous dans l'obligation d'accepter la situation actuelle et si c'est le cas, d'arrêter les démarches auprès du juge puisqu'elles seront vaines? Merci d'avance pour vos conseils